

AVIS PUBLIC



ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU DÉNEIGEMENT DES TERRAINS PAR DES ENTREPRENEURS AFIN DE MODIFIER LE MONTANT DES INFRACTIONS

AVIS est par la présente donné qu'à la séance ordinaire du 2 juin 2026, à 19 h, le conseil d'arrondissement d'Anjou a adopté le règlement suivant :

RCA 34-4 : Règlement modifiant le Règlement relatif au déneigement des terrains par des entrepreneurs afin de modifier le montant des infractions

Ce règlement entre en vigueur en date d'aujourd'hui et est disponible sur le site montreal.ca/reglements-municipaux/ ou pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 4 juin 2026.

Cathlynn Marsan
Secrétaire d'arrondissement substitut